



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 21 mai 2019 à 18 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO, formant quorum.

Monsieur le conseiller Érick Rémy est absent.

La greffière adjointe est présente dans la salle des délibérations du conseil à l'hôtel de ville.

Messieurs les conseillers François Côté et Daniel Kaeser assistent à la séance extraordinaire par conférence téléphonique leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'article 46 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3).

RÉSOLUTION 2019-05-319
RENOUVELLEMENT DE LA DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a publié un communiqué aujourd'hui indiquant que le niveau de la rivière des Outaouais à Carillon diminue lentement, le lac des Deux Montagnes et les rivières des Mille-Îles et des Prairies également;

ATTENDU QUE la décrue est très lente et que des secteurs de la ville demeurent inondés et vulnérables, qu'il est nécessaire de maintenir une équipe pour assurer la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE depuis le 26 avril dernier, le conseil municipal réuni en séance extraordinaire a déclaré l'état d'urgence suivant la résolution 2019-04-246 et maintenu la déclaration depuis;

ATTENDU QUE cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De renouveler à compter de ce jour, la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution 2019-04-246 du 26 avril dernier, renouvelée par les résolutions 2019-05-248, 2019-05-250 et 2019-05-315 et par la résolution 2019-05-317 du 16 mai dernier, pour une cinquième période de cinq jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative au sujet discuté au cours de la séance.

RÉSOLUTION 2019-05-320 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 18 h 40.

Adoptée